

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jonathan Bertrand

<https://www.cadre21.org/membres/2b28536a050e024418a158c9>

Date d'obtention : 2021-12-01 02:02:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1: Ramasser des informations en discutant avec les différents acteurs dont la personne qui a fait le signalement et la victime en les rassurant et les soutenant.
- 2: Compléter la grille d'évaluation de l'incident par personne individuellement.
- 3: Chercher à savoir s'il y a d'autres témoins en remplissant la grille d'évaluation pour chacun en toute confidentialité.
- 4: Évaluer avec les informations amassées s'il s'agit d'un acte de malveillance et ou criminel. Si tel est le cas, confisquer le téléphone et contacter le service de police. Le téléphone sera mis dans l'enveloppe à cet effet.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Rencontre de toutes les personnes impliquées, savoir si c'est un acte impulsif ou malveillant, garder la confidentialité, les étapes de l'acte impulsif et les étapes de l'acte malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate pour moi est clairement de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Recueillir le maximum d'informations me permettra d'avoir une idée plus claire tout en demeurant objectif tout au long de la cueillette.